« Ecoutez la forêt qui pousse »

La lettre d'information trimestrielle de l'association de sauvegarde et de promotion de la forêt de Haye
N° 16 – Hiver 2021

2020

Cette année 2020 restera très certainement à jamais gravée dans nos mémoires, et pour cause !

Mais les personnes qui se sentent concernées par la vie de nos forêts se souviendront aussi que les scolytes sont venus à bout des épicéas plantés hors de leurs aires de répartition, que les frênes continuent à être atteints par la chalarose, que le loup de la plaine vosgienne a été très certainement abattu par une personne peu délicate… et cette année restera sans doute dans les mémoires comme étant la plus chaude jamais enregistrée.

Je ne veux pas sombrer dans le pessimisme mais il est temps que l'humanité se réveille, je l'ai déjà évoqué lors de l'éditorial de juillet, la baisse de la biodiversité est une véritable bombe à retardement.

On nous parle aujourd'hui de « one Health », la santé unique, que je transposerais de la façon suivante : l'ensemble des espèces, végétales et animales en bonne santé grâce à un environnement sain doit être notre ligne de conduite. Sinon, les désordres apparaissent et 2020 nous l'a prouvé. Cette année qui finit nous prouve aussi la fragilité de notre association, une baisse de nos adhérents de l'ordre de 20 %. Celle-ci étant probablement liée à l'annulation des manifestations auxquelles nous participons ou que nous proposons.

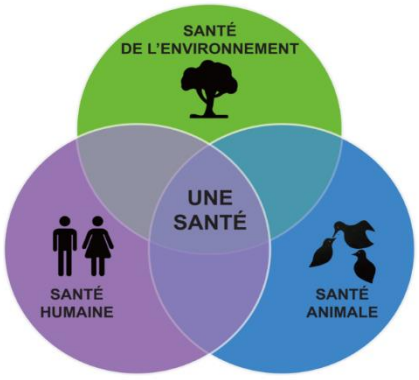

Une année sombre également au niveau des déchets que bon nombre d'entreprises ou particuliers viennent déverser en toute illégalité dans cette si belle forêt et ce, dans la plus grande impunité. Personne ne lève le petit doigt, et nous allons faire bouger tout cela pour que chaque contrevenant soit verbalisé à la hauteur de ses actes. Comptez sur nous pour agir le plus efficacement possible dans ce sens, notre équipe est prête pour cela et nous comptons aussi sur vous pour nous soutenir dans ce sens.

Je ne souhaite qu'une seule chose pour cette année qui démarre, oublions 2020 et tous ses tourments et que vive 2021 sous d'excellents auspices.

Bonne et heureuse année à toutes et tous.

2021

Le Président Jean-François PETIT

❶ Les adhérents ont la parole : sylvothérapie & bains de forêts par Nathalie Boulliung.

Sylvothérapie, **bain de forêts**, des mots tendance pour des pratiques anciennes, non seulement en France, mais également au Japon le pays des bains de forêt ou Shinrin Yoku, grâce au travail du docteur Qing Li.

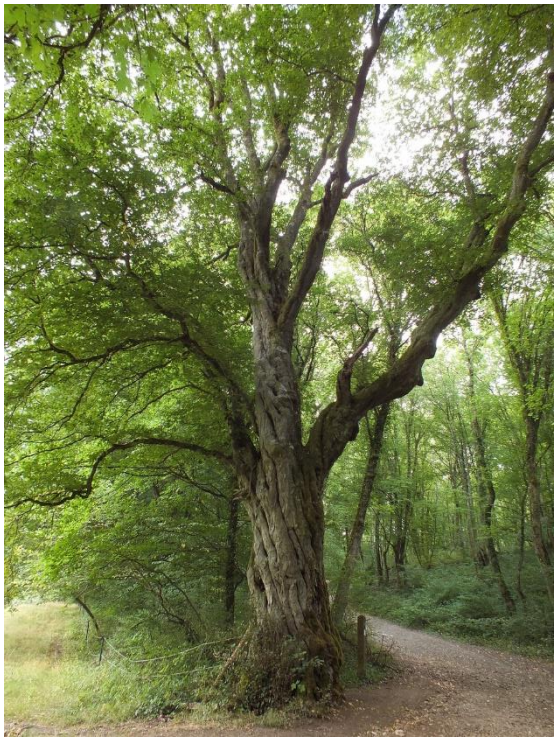

Nous sommes de plus en plus à découvrir, re-découvrir, expérimenter, être appelé.e.s par cette pratique. Notre aspiration : respirer, écouter le silence, renouer avec nos racines, avec notre essence et notre nature profonde, rencontrer avec respect cet espace qu'est la forêt et observer ce qui nous entoure, la nature.

Serions-nous déconnectés, en manque de nature ?

Cet espace-temps que nous prenons pour marcher, fouler la terre nous amène à rencontrer le végétal sous la forme de bryophytes, de plantes et d'arbres, ces grands êtres qui nous entourent.
Quelle sensation quand nous arrivons devant un arbre qui nous attire...
Par ces séances, quel cadeau que de retrouver le plaisir de nos sens en mode non compétitif : regarder, toucher, sentir, écouter, goûter, respirer, jouer, créer, s'autoriser, ressentir mais pas que…

Quelle communication s'instaure avec les arbres ?

Doucement, avec beaucoup de respect pour ce qui nous entoure et pour nous, allons-nous nous ré-approprier ce temps précieux, qui permet de nous mettre à l'écoute.

Mais à l'écoute de qui ?

Phytoncides, terpènes, ions négatifs sont les émissaires des arbres qui œuvrent à notre santé, si tant est que nous ayons fait le premier pas. Alors la circulation énergétique s'installe, met en mouvement ce qui est nécessaire, ouvre des portes, dont la plus douce celle du cœur.
Une expérience joyeuse et oxygénée où notre cœur d'enfant scintille.

Osons la vie.

Nathalie Boulliung

❷ Rencontres en forêt de Haye

Lors d'une balade en forêt, nous avons échangé avec deux personnes rencontrées sur le bord du chemin. Elles étaient en train de s'équiper pour partir travailler dans la parcelle toute proche. Nous vous proposons, dans cet article, de partager notre rencontre, de raconter leur travail en forêt, d'en montrer les buts, les risques, les contraintes, etc. Tout simplement.

M. Laurent BEAUCOURT et M. André PARISSE

Messieurs Beaucourt et Parisse intervenaient en parcelle 322, le long de la route de Martinvaux. Un contrat de cession (*) avait été passé avec l'ONF et les coupes 21 à 23 leur avaient été attribuées, trois coupes en petite à moyenne futaie comprenant du hêtre, du charme, du merisier, du chêne, etc. Des essences d'arbres tout à fait traditionnelles en forêt de Haye.

Ces deux cessionnaires (*) devaient effectuer une éclaircie de la parcelle, coupant les arbres sur lesquels un trait oblique rouge (P1) avait été mis par les services de l'ONF - *opération autrefois appelée martelage en référence aux marteaux spéciaux utilisés pour cela* -. **Les arbres conservés, préservés, disposeront ainsi de toutes les ressources nécessaires pour évoluer dans les meilleures conditions** : lumière, espace, ressources nutritives. En espérant obtenir, dans quelques dizaines d'années, des bois de grande valeur.

Les tâches de nos forestiers s'enchaînent :

- Coupe des arbres à la tronçonneuse : cette tâche demeure délicate car la futaie est dense et **il faut faire attention à ne pas blesser les arbres réservés.** Les arbres abattus restent quelquefois bloqués, accrochés aux autres arbres, par leur cime. Il faut alors les débiter en position inclinée (P2),
- Pour débiter les troncs en longueurs identiques, on marque celles-ci à l'aide d'un gabarit de 1 mètre et d'une rainette (P3 et P4),
- Les différentes bûches une fois débitées sont regroupées en tas enstérés (en relation avec un stère de bois) au bord de la sente (P5). Par la suite, elles seront fendues mécaniquement avant d'être extraites du bois.
- Pour laisser le passage propre et toujours bénéficier d'un espace de travail dégagé et pratique, les forestiers regroupent les branches en tas sur le bord du sentier.

P1

P2

Toutes ces tâches demandent beaucoup **d'efforts et de savoir-faire ainsi qu'une parfaite maîtrise des risques potentiels** (chaque bûcheron est équipé de protections individuelles : pantalon anti-coupure et casque et a été informé des points de rencontre avec les secours en cas de problèmes ; ils connaissent également les jours de chasse du lot où ils travaillent).
Il faut également disposer de moyens mécaniques spécifiques, notamment pour le fendage et l'extraction du bois de la forêt.
A l'issue de ces travaux, **Messieurs Beaucourt et Parisse** peuvent disposer du bois pour leurs besoins personnels (pour se chauffer par exemple) et n'ont pas le droit de le revendre.

Informations complémentaires :

(*) Contrat de cession de bois aux particuliers** (extrait du site de l'ONF) **:
L'ONF, en application de l'article R. 213-69 du Code forestier, ne vend des bois aux particuliers que pour leurs besoins domestiques locaux. Il en fixe les conditions de cession, notamment le prix et les conditions d'exploitation et d'enlèvement.

***Différence entre affouage et contrat cession :** pour faire simple, l'affouage est un contrat entre une commune et ses habitants alors qu'un contrat de cession est un contrat entre l'ONF et des particuliers. Dans les deux cas, la revente de bois est strictement interdite.*

***L'affouage** (extrait du site de l'ONF) : L'affouage est une pratique qui remonte au Moyen-âge. A cette époque, le seigneur des lieux accordait aux habitants de ses villages le droit de récolter du bois de chauffage dans les forêts. Ce droit valait pour chaque foyer (focus en latin signifie foyer, feu) d'où le nom de cette pratique. Aujourd'hui, l'affouagiste habite une commune forestière et fait son bois de chauffage en versant une taxe souvent modique à la commune.*

R E M E R C I E M E N T S

Nous remercions M. Laurent BEAUCOURT et M. André PARISSE pour leur extrême gentillesse et leur disponibilité et M. Hervé COLIN et M. Philippe PERNODET de l'ONF pour nous avoir facilité le travail et donné l'autorisation de publier ces quelques lignes et photos.

❸ Assemblée Générale 2021

Pour l'association, le début d'année marque d'une part, la tenue de notre assemblée générale annuelle et d'autre part, le lancement des premières actions et animations.
Mais cette année, la pandémie va à nouveau perturber notre planning. Nous allons devoir patienter et attendre que la situation se clarifie, se stabilise pour nous permettre de planifier sereinement cette assemblée générale : **nous souhaitons vous recevoir dans les meilleures conditions**.

En attendant, vous pouvez renouveler votre adhésion pour 2021 (*le coût de l'adhésion reste inchangé à 15 €*).

Pour cela, deux solutions vous sont proposées :

1. Soit en vous connectant au site suivant : Adhérer – ASP Forêt de Haye (foretdehaye.org)
2. Soit en envoyant un chèque à ASP Forêt de Haye – 62 rue Français – 54000 Nancy.

Nous vous en remercions.

Le point remarquable du trimestre

« Histoire du moulin à vent »

Chaque trimestre, nous vous présentons un point remarquable de la forêt de Haye.
Aujourd'hui, il s'agit de « Histoire du moulin à vent ».

Autrefois, le plateau de Brabois était appelé « plaine de Chassey » (ce mot vient-il de chasséen, espace de culture au Néolithique ?).

Au lieu-dit « Clairs chênes » ou « Fontaine Charlemagne », une source jaillissait (entre l'échangeur de Brabois et Neuves Maisons). Cette eau canalisée jusqu'au bord de la route, alimentait une fontaine et la ferme de Monsieur de Brabois. Dans les années 1900, la Société Minière du Nord Est (mines du Val de fer), en exploitant le sous-sol, avait coupé et détourné cette source, causant ainsi un fort préjudice à Monsieur de Brabois qui manqua cruellement d'eau pour l'exploitation de son domaine. Ce point d'eau était également répertorié sur les cartes d'Etat-major pour permettre d'abreuver les chevaux utilisés par l'armée. De ce fait, un procès fut intenté à la Société Minière par les intéressés (Mr De Brabois et l'armée) et la société fut condamnée à restituer l'eau aux plaignants. Un puits de forage fut creusé à 25m de profondeur, formant une galerie réservoir, et un moulin à vent fut alors érigé. Ce système de pompage par éolienne, fut doublé d'un manège à cheval (utilisé en cas de manque de vent) puis, la technique évoluant, d'un système électrique. Si le débit d'eau s'avéra constant au début, très vite, il chuta du fait de l'étendue de l'exploitation minière.

Aujourd'hui tout cela est bien loin, la ferme a disparu, l'armée s'en est allée, les mines sont devenues un musée et seul, l'arrêt du bus « Moulin à vent », garde la mémoire de ce passé !

Les coordonnées géographiques (source GEOPORTAIL) de « Histoire du moulin à vent » sont :
48° 38' 14" N, 6° 7' 47" E.